



La Police intercommunale à votre écoute 24h/24h, 365 jours par an !



La Police intercommunale compte 47 collaborateurs, dont 33 policiers chargés d'assurer la sécurité 24h/24h, 365 jours par année, sur l'ensemble du territoire des 4 communes partenaires, représentant ainsi un bassin de population de quelque 25'000 habitants. Elle offre aux citoyens de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny toutes les prestations d'une **police urbaine de proximité** (interventions Police-secours, Police de proximité et Police administrative).

Hormis les interventions urgentes, dites de «Police-secours», l'une des tâches prépondérantes de la Police intercommunale est d'assurer en permanence une «Police de proximité». Cette dernière se caractérise par sa **visibilité sur le terrain** et par l'an-

ticipation des problèmes, en allant à la rencontre de la population et de ses Autorités, adaptant ainsi, à leur contact, ses objectifs opérationnels. Dans le domaine de la prévention et de la sécurité de proximité, force est de constater que les sollicitations sont de plus en plus exigeantes, complexes et personnalisées. Pour répondre à cette évolution et pour garantir des prestations appropriées, la Police intercommunale a modifié sa structure opérationnelle. Ainsi dès le 1er juillet 2009, le territoire intercommunal a été découpé en 5 secteurs, chacun placé sous la responsabilité d'un chef d'unité collaborant étroitement avec 3 répondants de proximité. **Prévenir au lieu de réagir**, répondre avec professionnalisme à toutes les sollicitations, quels qu'en soient la nature ou le degré d'importance, et, apporter des solutions durables aux problèmes récurrents, tels sont les objectifs d'une police urbaine de proximité.

Le grand public se posant souvent la question de savoir ce que fait la police, le premier numéro d'un bul-

letin d'information mensuel vient d'être réalisé par la Police intercommunale. Celui-ci relate d'une part les activités menées sur l'ensemble du territoire durant le mois écoulé, et, d'autre



part, les actions à venir. Ce bulletin d'information est disponible au poste de Police (rue de la Poste 9 à Pully) ainsi que dans les greffes municipaux et via les sites Internet des 4 communes partenaires.

PULLY ET SA POLICE DE PROXIMITÉ

La Police de proximité regroupe l'ensemble des moyens de police déployés sur un territoire défini; elle est affectée, en priorité, au renforcement de la sécurité de proximité. Elle contribue à améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers, en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité **privilégie le service à la population**, favorisant ainsi la transparence sur ses activités.

A cet effet, elle doit aller au devant des citoyens et communiquer.

Une Police de proximité répond non seulement aux appels d'urgence, traite les infractions, mais gère également des problèmes récurrents pour y apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables. Au contraire d'une attitude réactive, elle privilégie une **approche pro-active et préventive**.

La Police de proximité cherche à connaître et comprendre les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. La collaboration avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) lui permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe «cible» (jeunes, personnes du 3ème âge, associations, commerces).

Un problème n'étant pas perçu de la même façon par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit **s'adapter en permanence aux situations locales**. Dans cet esprit, elle doit pouvoir communiquer et **agir par la persuasion plutôt que par la force**.



Le billet du Syndic

Quelle que soit la conviction que l'on peut avoir sur l'action, la structure et l'avenir de la Police municipale, le besoin en sécurité exprimé par le citoyen reste le même: une police à taille humaine, disponible, juste et efficace. C'est bien ce qui se passe, puisque sur le terrain, la collaboration entre policiers et gendarmes, formés dans une même école, fonctionne bien.

Les Municipalités de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny ont donc mis leurs efforts en commun, afin d'assurer à leurs citoyens des prestations adaptées à leur environnement et financièrement supportables.

Une police, bien dans sa peau et en phase avec la population, peut et doit mener une action intelligente, tant au niveau de la prévention qu'à celui de la répression. C'est l'objectif que veut atteindre

le nouveau découpage territorial, élargissant ainsi la mission d'un corps de police attentif aux différentes attentes, bien entraîné et motivé.

La volonté de nos quatre communes est ainsi de **maintenir un service de sécurité publique** professionnellement efficace et **proche du citoyen**.

J.-F. Thoney
Syndic de Pully